

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE BOUMERDES**  
**DAIRA DE BOUMERDES**  
**COMMUNE DE BOUMERDES**  
N° : ...../SG/B.M.C/2025  
NIF : 41000200003509701000

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, le président de l'assemblée populaire communale de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national N° 01/2025 relatif au projet intitulé : « **Travaux d'aménagement de la Cité Administrative N°02** » paru dans les quotidiens nationaux En arabe « الشاهد » du 20/01/2025 et en français « EL HAYAT » du 22/01/2025 qu'à l'issue des jugements des offres techniques et financières suivant les critères de choix et la méthodologie arrêtés dans le cahier des charges, et après la réévaluation des offres financières le 27/11/2025 le projet est attribué provisoirement à l'entreprise « **ETBPH/TCE KHELLAT RABAH** » suivant le tableau ci – dessous :

| Intitulé du projet                                   | N° D'enregi de pli | Désignation d'entreprise retenue | Total des points de l'offre technique | Délai de réalisation du projet | Montant de l'offre financière en T.T.C (DA) | Montant de l'offre financière après le rabais 09% en T.T.C (DA) | Numéro d'identification fiscale (NIF) De l'attributaire du marché | OBSERVATION |
|------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| Travaux d'aménagement de la Cité Administrative N°02 | 04-48              | ETBPH/TCE KHELLAT RABAH          | 50.00                                 | 60 Jours                       | 14 844 180.19 DA                            | 13 508 203.97 DA                                                | 198635010053727                                                   | /           |

Tous les soumissionnaires intéressés par les résultats d'évaluation, sont invités à se rapprocher de bureau des marchés de service contractant au plus tard dans un délai de trois (03) jours à partir de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux.

Tout soumissionnaire contestant ce choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente (commission communale des marchés), dans les (10) dix jours qui suivent la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux, conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 définit les règles générales portant des marchés publics

Fait à Boumerdes, le :.....  
v Le président de l'assemblée populaire Communale de Boumerdes